

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 18 janvier 2013  
(convocation du 7 janvier 2013)

Aujourd'hui Vendredi Dix-Huit Janvier Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

### ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TURON Jean-Pierre, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SOLARI Joël, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

### EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 12h30  
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain  
M. DUPRAT Christophe à M. BOBET Patrick à partir de 12h30  
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe  
M. GAUTE Jean-Michel à M. JUNCA Bernard  
M. LABARDIN Michel à M. BOBET Patrick jusqu'à 10h30  
M. LAMAISON Serge à M. LABISTE Bernard à partir de 11h10 et jusqu'à 12h15  
M. PUJOL Patrick à M. POIGNONEC Michel à partir de 12h00  
M. SAINTE MARIE Michel à M. BAUDRY Claude jusqu'à 9h55 et à partir de 11h  
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle  
Mme LACUEY Conchita à Mme CARTRON Françoise  
M. ASSERAY Bruno à M. CHAUSSET Gérard  
Mme BALLOT Chantal à M. GUICHOUX Jacques  
Mme CAZALET Anne-Marie à M. GELLE Thierry  
M. CAZENAVE Charles à M. GAÜZERE Jean-Marc jusqu'à 10h05  
M. CHARRIER Alain à Mme EWANS Marie-Christine jusqu'à 10h10  
Mme COLLET Brigitte à Mme DESSERTINE Laurence  
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel  
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme FOURCADE Paulette à partir de 12h

M. DAVID Yohan à M. ROBERT Fabien à partir de 9h50  
Mme DELATTRE Nathalie à M. BONNIN Jean-Jacques à partir de 11 h45  
M. DELAUX Stéphan à M. DAVID Jean-Louis jusqu'à 10h20  
Mme DESSERTINE Laurence à Mme PIAZZA Arielle à partir de 11h45  
M. DUCASSOU Dominique à M. DELAUX Stéphan à partir de 12h30  
M. EGRON Jean-François à Mme LIMOUZIN Michèle à partir de 12h  
M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. FLORIAN Nicolas à partir de 11h55  
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. JOUBERT Jacques  
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL Clément à partir de 12h10  
Mme LAURENT Wanda à M. BOUSQUET Ludovic  
M. LOTHAIRE Pierre à M. BRON Jean-Charles  
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane  
Mme PARCELIER Muriel à Mme BREZILLON Anne jusqu'à 10h20  
M. ROBERT Fabien à Mme LIRE Marie-Françoise à partir de 12h15  
Mme SAINT-ORICE Nicole à M. BRUGERE Nicolas  
M. SIBE Maxime à M. QUANCARD Denis  
M. SOLARI Joël à M. RAYNAL Franck jusqu'à 11h45  
Mme TOUTON Elisabeth à Mme WALRYCK Anne

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Marchés publics- Etudes de faisabilité pour le schéma directeur opérationnel  
des déplacements métropolitains n°12135U - lot 1 - Avenant n°1**

Monsieur CHAUSSET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Contexte et motivation de l'avenant

Dans le cadre des orientations en matière de stratégie des déplacements sur le territoire de la Communauté urbaine inscrites au Schéma Directeur Opérationnel des Déplacements Métropolitains (SDODM) réalisé par la CUB, notre établissement public a attribué au groupement SYSTRA/EREA CONSEIL/TRANSITEC Ingénieurs Conseil, un marché d'étude de faisabilité pour la desserte de la rive droite et le bouclage en TCSP des deux rives.

Le marché a été notifié le 24 avril 2012, pour un montant de 126 000 € ht, sous le numéro 12135U.

Il comporte les trois étapes suivantes :

- étape 1 : établissement d'un diagnostic des variantes d'itinéraires avec des propositions de tracés;
- étape 2: étude détaillée de ces tracés;
- étape 3: leur évaluation socio-économique, et l'estimation financière correspondante.

Le cahier des clauses techniques particulières du marché stipule qu'au terme de l'étape 1, deux ou trois tracés maximum soient retenus afin d'être étudiés dans l'étape 2, de façon détaillée (insertion, impacts, modélisation).

Au terme de l'étape 1 de ce marché, cinq lignes ont été proposées et leur ensemble permet une articulation logique répondant aux besoins de déplacements de la rive droite. A ce stade de la réflexion, il apparaît difficile de les dissocier sans remettre en cause la cohérence générale des propositions. Pour cette raison, les élus du Comité Stratégique Mobilité du 18 octobre 2012 ont évoqué le maintien de cinq tracés en TCSP.

Cette demande impliquerait donc un surcroît de travail pour le groupement d'étude qui se traduit par une augmentation du prix de l'étape 2.

Les prestations prévues au marché restent qualitativement inchangées, seul le nombre de tracés à étudier au cours de l'étape 2 est augmenté.

Les prestations de l'étape 3 ne viseront, conformément au cahier des charges initial, que 2 à 3 tracés maximum.

### Objet de l'avenant

Il est proposé au Conseil d'intégrer par voie d'avenant, l'analyse détaillée de cinq circuits au lieu de trois maximum, dans l'étape 2 du marché d'étude de faisabilité du SDODM relatif à la desserte de la rive droite, impliquant une dépense supplémentaire de 19 900 € ht sur le marché.

### Impact financier de l'avenant

Le coût supplémentaire induit par l'avenant n°1 au marché est de 19 900 € ht. Cette augmentation concerne l'étape 1 qui passe de 59 775,00 € ht initialement à 79 675,00 ht.

Il est donc proposé de porter le montant total du marché n°12-135U de 126 100,00 € ht à 146 000,00 € ht, ce qui représente 15,8% d'augmentation.

Le financement de ces prestations est à imputer sur le Budget Transports, chapitre 20, compte 20310001, CRB KB00, programme TC, de l'exercice 2013.

En application des articles L.2121-12 et L.2121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, le projet d'avenant est consultable par les élus communautaires à l'immeuble Le Guyenne, 6ème étage, Direction de la Commande publique.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

### **Le Conseil de Communauté,**

**VU** le Code Général des collectivités territoriales,

**VU** le Code des Marchés Publics,

**VU** le marché n°12-135U sus-visé,

**VU** le projet d'avenant mis à disposition des élus communautaires en application des articles L.2121-12 et L.2121-13 du CGCT,

**VU** l'avis favorable de la Commission d'appel d'offres du 28 novembre 2012,

**CONSIDERANT QU'**il convient d'autoriser la signature de l'avenant n°1 au marché n°12-135U afin d'acter la modification contractuelle du marché concernant le montant du marché, porté de 126 100 € ht à 146 000 € ht,

## **DECIDE**

**Article 1** : Le projet d'avenant n°1 au marché n°12 135U d'étude de faisabilité du SDODM sur la desserte de la rive droite et le bouclage en TCSP des deux rives, passé avec le titulaire du marché, le groupement SYSTRA/EREA CONSEIL/TRANSITEC Ingénieurs Conseils, pour un montant supplémentaire de 19 900 € ht, portant le montant du marché de 126 100,00 € ht à 146 000,00 € ht, mis à disposition des élus, est approuvé;

**Article 2** : Monsieur le Président est autorisé à signer l'avenant n°1 au marché n°12-135U;

**Article 3** : La dépense résultant du dit avenant sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet au Budget Transport de l'exercice 2013, chapitre 20, compte 20310001, CRB KB00, programme TC.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 18 janvier 2013,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
1 FÉVRIER 2013

PUBLIÉ LE : 1 FÉVRIER 2013

M. GÉRARD CHAUSSET